

Ville de Pully
Municipalité

Direction Administration générale, finances et affaires
culturelles

Préavis No 10 - 2005
au Conseil communal

Comptes année 2004

11 mai 2005

Table des matières

1. PREAMBULE	3
2. ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3
2.1 LES CHARGES MAITRISABLES.....	4
2.2 LES CHARGES NON MAITRISABLES	6
2.2.1 INTERETS PASSIFS.....	8
2.2.2 AMORTISSEMENTS.....	9
2.2.3 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES	9
2.2.3.1 FACTURE SOCIALE	10
2.3 LES CHARGES INTERNES	12
2.3.1 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX.....	14
2.4 ANALYSE DES CHARGES - RECAPITULATION	15
3. ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	16
3.1 LES REVENUS FISCAUX	16
3.2 LES REVENUS NON FISCAUX	17
3.3 LES REVENUS INTERNES.....	18
3.4 ANALYSE DES REVENUS - RECAPITULATION.....	20
4. ANALYSE DES CHARGES ET DES REVENUS.....	22
5. AUTOFINANCEMENT	23
6. CONCLUSION.....	24

Comptes année 2004

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

L'établissement des comptes annuels 2004 a été exécuté conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Suite notamment à l'aboutissement du référendum sur l'arrêté d'imposition de l'année 2004, la Municipalité a accéléré la mise en place d'un nouveau dispositif d'économies, suivant celui, partiel, de 2003.

Afin de tenir compte des effets de ce dispositif d'économies et de corriger les recettes fiscales en fonction de la volonté de la population pulliérane, le budget 2004 a fait l'objet d'une adaptation durant le courant du mois de juin de l'an dernier. Dès lors, un budget 2004 corrigé intégrant les nouvelles données en matière fiscale ainsi que les conséquences du dispositif d'économies a été établi.

Il faut noter de grandes différences dans les charges et revenus qui proviennent essentiellement du fait que, dès l'année 2004, nous ne participons plus au Fonds de régulation, ni au Fonds Bavaud puisque ces participations ont été compensées par la bascule d'impôt consécutive à la mise en place d'EtaCom (passage du taux communal de 85% à 69%). Les comptes 2003 ne sont donc mentionnés que pour information.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2004, le budget 2004 voté, le budget 2004 corrigé et les comptes 2003 :

	Comptes 2004	Budget 2004 voté	Budget 2004 corrigé	Comptes 2003
Total des charges	114'958'532.06	119'039'680.00	115'786'680.00	128'973'204.35
Total des revenus	107'277'629.87	114'494'990.00	107'526'880.00	123'317'952.51
Déficit	7'680'902.19	4'544'690.00	8'259'800.00	5'655'251.84

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en 3 catégories :

- Les charges maîtrisables
- Les charges non maîtrisables
- Les charges internes

2.1 Les charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux autorités et au personnel
- Charges relatives aux biens, services et marchandises
- Charges relatives aux aides et subventions octroyées

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2004 et le budget 2004 voté :

Intitulé	Comptes 2004	Budget 2004 voté	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'305'062.65	31'261'620.00	-956'557.35	-3.1%
Biens, services et marchandises	22'269'588.83	24'342'990.00	-2'073'401.17	-8.5%
Aides et subventions	4'264'276.65	4'852'150.00	-587'873.35	-12.1%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	56'838'928.13	60'456'760.00	-3'617'831.87	-6.0%

Il est intéressant de constater que, par rapport au budget 2004 voté par le Conseil communal, les charges maîtrisables ont diminué de CHF 3.6 mios, soit une diminution de 6%. Ce résultat encourageant s'explique par la concrétisation du plan d'économies initié par la Municipalité.

Un effort tout particulier a été porté sur les charges relatives aux biens, services et marchandises qui ont diminué de CHF 2.1 mios (-8.5%) par rapport au budget 2004 voté.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2004 et le budget 2004 corrigé :

Intitulé	Comptes 2004	Budget 2004 corrigé	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'305'062.65	30'777'590.00	-472'527.35	-1.5%
Biens, services et marchandises	22'269'588.83	23'310'420.00	-1'040'831.17	-4.5%
Aides et subventions	4'264'276.65	4'728'800.00	-464'523.35	-9.8%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	56'838'928.13	58'816'810.00	-1'977'881.87	-3.4%

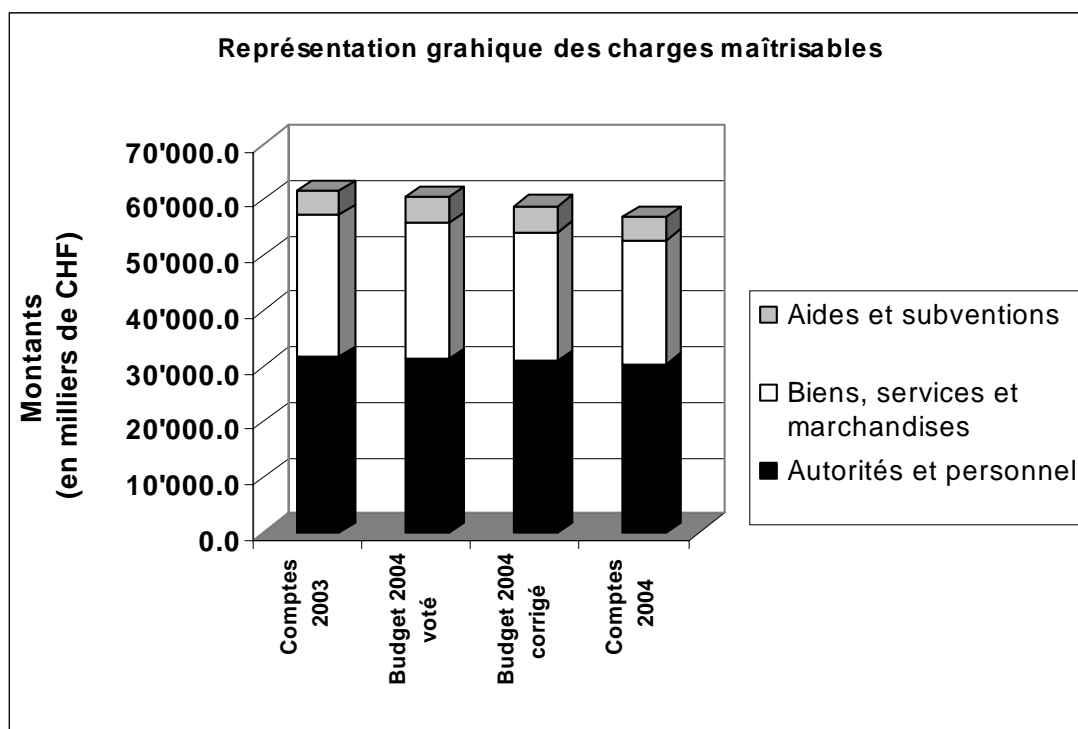
Le budget 2004 corrigé intègre les conséquences du refus de la population pulliérane d'un impôt de 76% ainsi que les mesures d'économies instituées par la Municipalité.

Ainsi, nous constatons des charges maîtrisables moins élevées que prévu d'environ CHF 2.0 mios. Ce résultat a été rendu possible grâce à des économies réalisées au niveau des charges relatives aux biens, services et marchandises (CHF -1.0 mio, soit -4.5%). Ce montant d'environ CHF 2.0 mios représente des économies supplémentaires à celles prévues dans le cadre du dispositif d'économies qui ont été réalisées grâce aux efforts sans relâche dont ont su faire preuve les services de l'Administration communale.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2004 et les comptes 2003 :

Intitulé	Comptes 2004	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'305'062.65	31'543'806.95	-1'238'744.30	-3.9%
Biens, services et marchandises	22'269'588.83	25'601'680.95	-3'332'092.12	-13.0%
Aides et subventions	4'264'276.65	4'335'746.95	-71'470.30	-1.6%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	56'838'928.13	61'481'234.85	-4'642'306.72	-7.6%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.2 Les charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville
- Charges relatives aux amortissements sur les investissements
- Charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales)

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2004 et le budget 2004 voté :

Intitulé	Comptes 2004	Budget 2004 voté	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'708'018.29	4'698'250.00	9'768.29	0.2%
Amortissements	1'856'263.80	1'546'030.00	310'233.8	20.1%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	46'137'373.20	47'102'570.00	-965'196.8	-2.0%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	52'701'655.29	53'346'850.00	-645'194.71	-1.2%

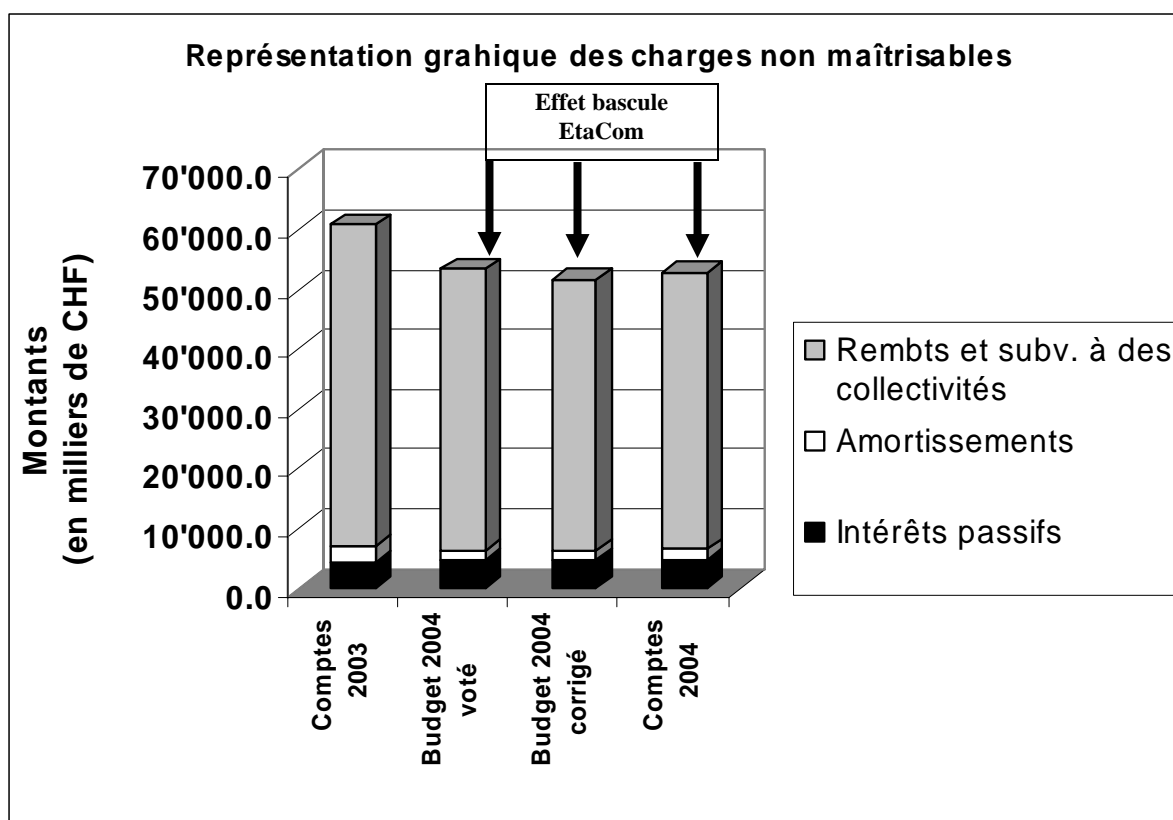
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2004 et le budget 2004 corrigé :

Intitulé	Comptes 2004	Budget 2004 corrigé	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'708'018.29	4'698'250.00	9'768.29	0.2%
Amortissements	1'856'263.80	1'546'030.00	310'233.8	20.1%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	46'137'373.20	45'311'870.00	825'503.20	1.8%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	52'701'655.29	51'556'150.00	1'145'505.29	2.2%

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2004 et les comptes 2003 :

Intitulé	Comptes 2004	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'708'018.29	4'354'449.48	353'568.81	8.1%
Amortissements	1'856'263.80	2'836'596.73	-980'332.93	-34.6%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	46'137'373.20	53'547'423.90	-7'410'050.70	-13.8%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	52'701'655.29	60'738'470.11	-8'036'814.82	-13.2%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

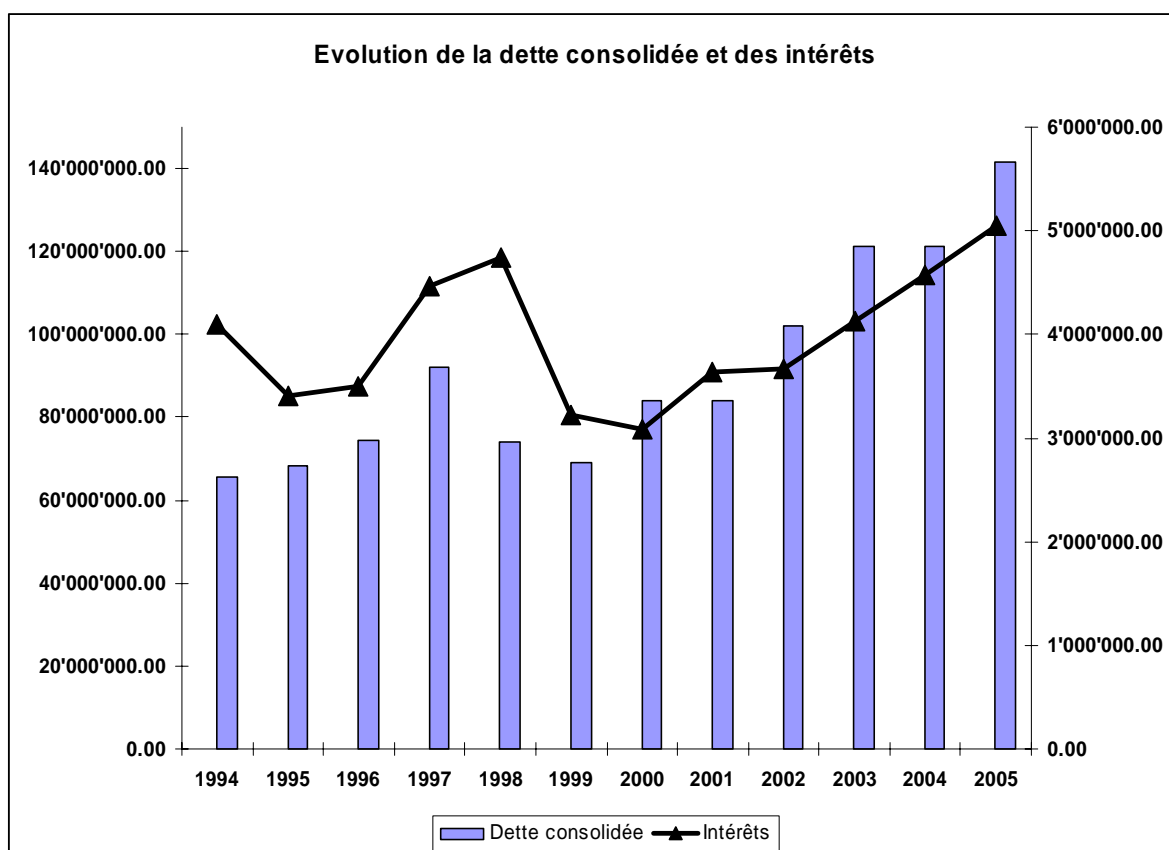


2.2.1 Intérêts passifs

On peut constater une augmentation constante des charges relatives aux intérêts passifs. Ceci est dû à l'augmentation également constante de la dette communale. Vous trouverez ci-dessous un tableau montrant l'évolution de la dette consolidée de la Ville de Pully ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts sur la dette consolidée
1994	Comptes	65'550'553.40	4'102'655.20
1995	Comptes	68'115'154.55	3'399'041.50
1996	Comptes	74'309'000.00	3'502'703.00
1997	Comptes	92'259'000.00	4'462'666.25
1998	Comptes	74'009'000.00	4'742'458.60
1999	Comptes	68'957'000.00	3'223'548.15
2000	Comptes	83'907'000.00	3'091'147.60
2001	Comptes	83'857'000.00	3'641'766.25
2002	Comptes	102'207'000.00	3'673'097.55
2003	Comptes	121'400'000.00	4'135'359.46
2004	Comptes	121'400'000.00	4'568'554.54
2005	Prévisions	141'400'000.00	5'055'250.00

Graphique montrant l'évolution de la dette consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2005 :



2.2.2 Amortissements

L'augmentation des charges relatives aux amortissements est due à la forte augmentation des défalcons d'impôts accordées par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

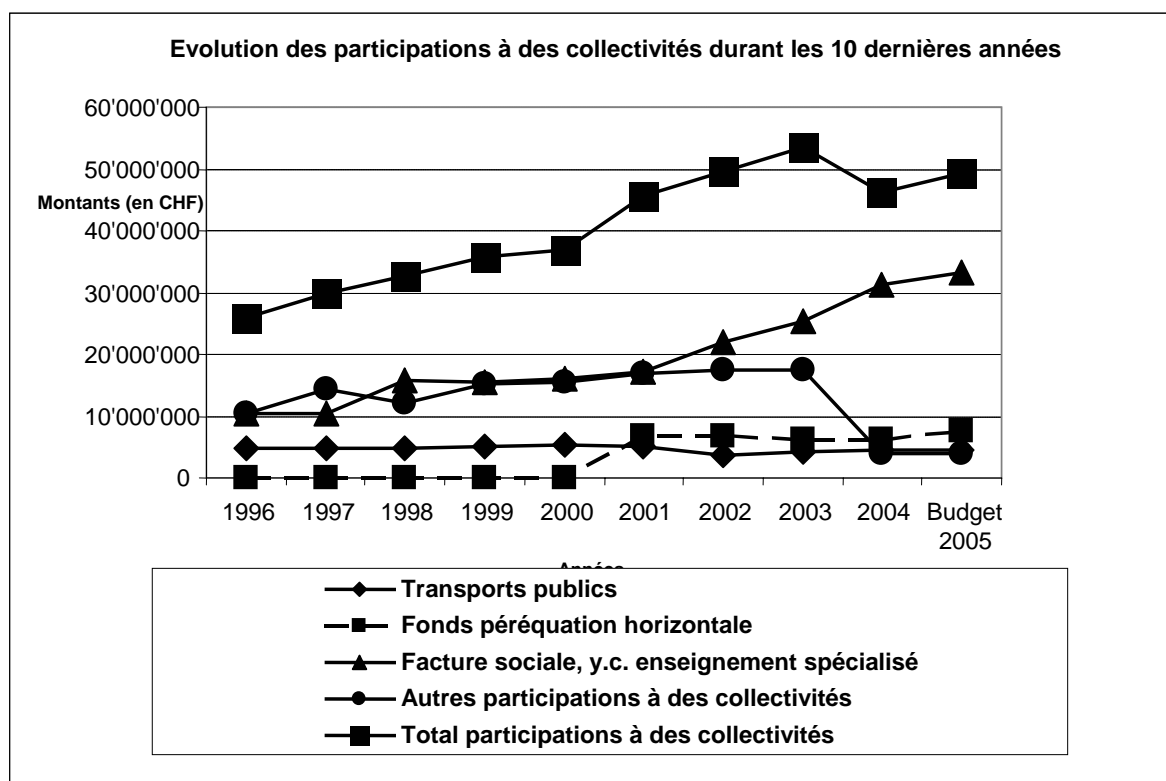
Les amortissements obligatoires sur le patrimoine administratif ont été calculés selon le minimum légal. Par conséquent, il n'est pas possible de pratiquer des diminutions de coûts sur ce type de dépenses.

2.2.3 Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2004 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics
- au fonds de péréquation horizontale
- à la facture sociale, y compris l'enseignement spécialisé

Evolution des principales composantes des charges cantonales durant les 10 dernières années :



La forte diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités est due pour l'essentiel à la bascule EtaCom qui a eu comme conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom.

2.2.3.1 Facture sociale

Le montant de la facture sociale a considérablement augmenté ces dernières années. Les différents régimes inhérents à la facture sociale sont les suivants :

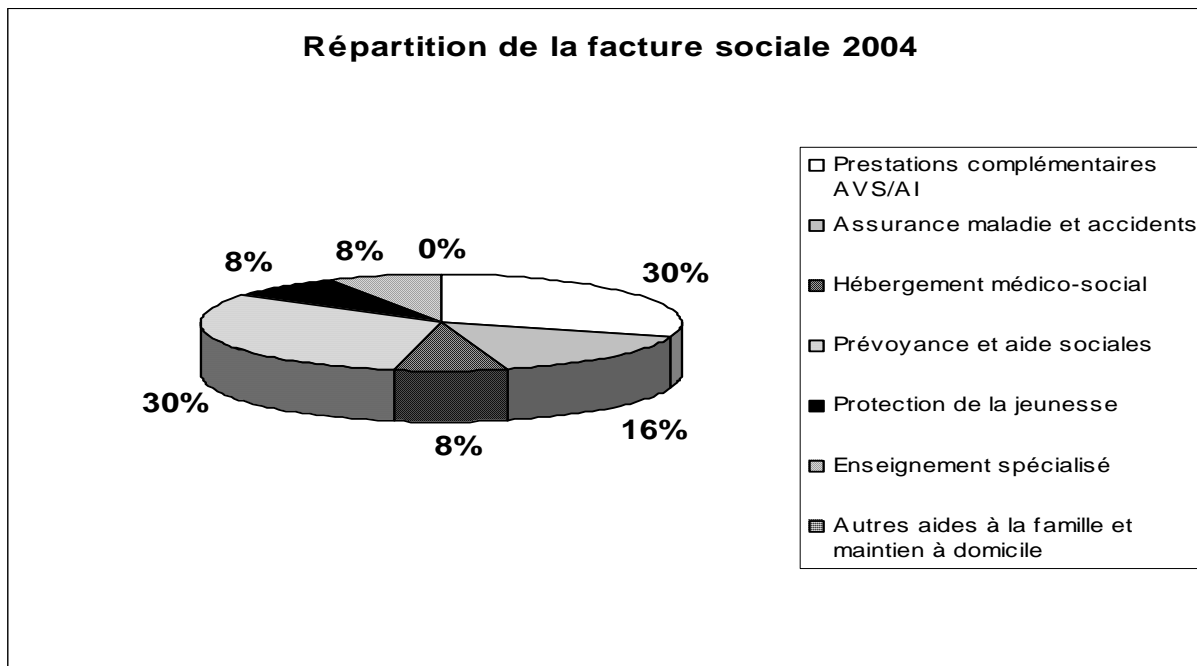
- Les prestations complémentaires AVS/AI
- L'hébergement médico-social
- La protection de la jeunesse
- L'assurance maladie et accidents
- La prévoyance et l'aide sociales
- Les autres aides à la famille et subventions favorisant le maintien à domicile
- L'enseignement spécialisé

Dans le courant de l'année 2004, nous avons reçu le décompte final relatif à la facture sociale de l'année 2003. Il s'agissait d'un montant de CHF 1'171'941.00 en

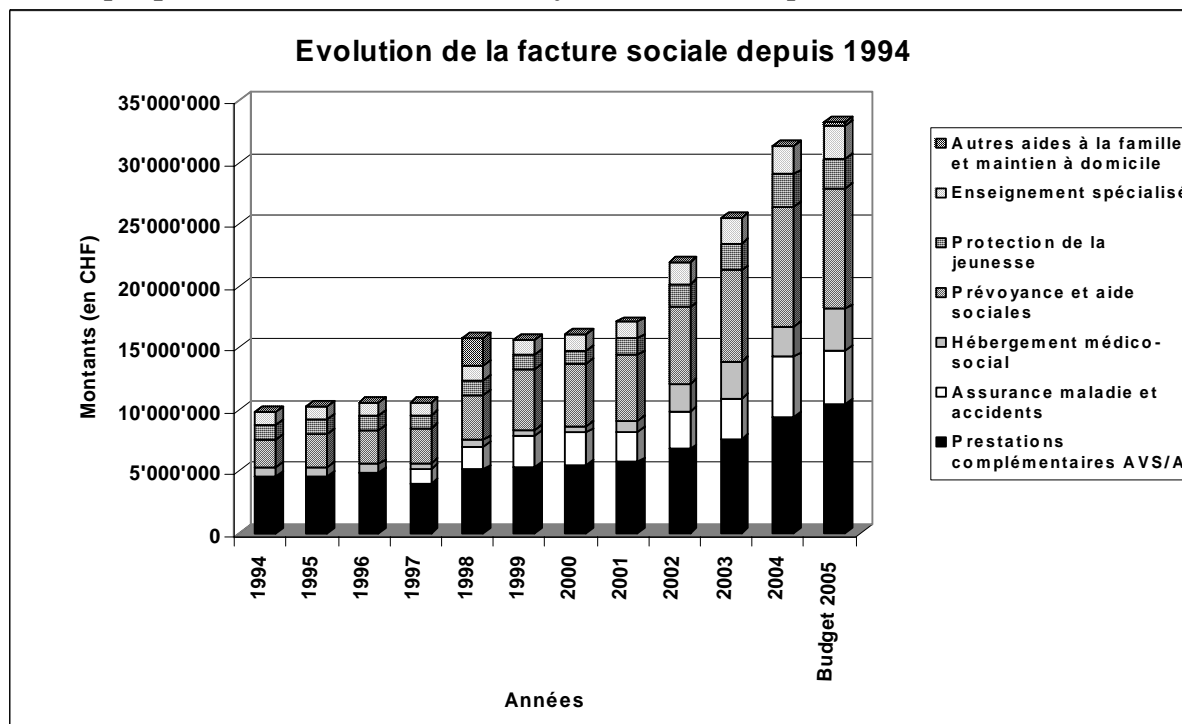
notre faveur. Le décompte nous ayant été transmis après la clôture des comptes 2003, nous avons été contraints de comptabiliser ce montant sur l'exercice 2004.

Le décompte relatif à l'exercice 2004 nous a été transmis par le Canton. Il en résulte un montant de CHF 1'184'768.00 supplémentaire à payer par la Ville de Pully. Ce montant a été intégré dans les comptes 2004.

Graphique montrant la part de chacun des 7 régimes de la facture sociale 2004 :



Graphique montrant l'évolution de la facture sociale depuis 1994 :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 31.4 mios pour les comptes 2004, soit une augmentation de CHF 21.6 mios (+220%)

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

- 1994 15 points d'impôts (valeur du point : CHF 650'000.00)
- 1995 15 points d'impôts
- 1996 16 points d'impôts
- 1997 15 points d'impôts
- 1998 23 points d'impôts
- 1999 21 points d'impôts
- 2000 21 points d'impôts
- 2001 20 points d'impôts
- 2002 24 points d'impôts
- 2003 28 points d'impôts
- 2004 34 points d'impôts (valeur du point : CHF 914'000.00)
- 2005 (budget) 36 points d'impôts

Dès lors, on doit constater que, depuis 1994, la facture sociale, en points d'impôts, a plus que doublé. Ceci veut dire également qu'environ la moitié de l'impôt perçu sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des personnes morales est consacrée au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 35 points, est consacré, d'une part, au paiement des autres charges relatives à des participations à des collectivités publiques (23 points) et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully (12 points).

2.3 Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2004 et le budget 2004 voté :

Intitulé	Comptes 2004	Budget 2004 voté	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	4'171'833.18	4'966'070.00	-794'236.82	-16.0%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'246'115.46	270'000.00	976'115.46	361.5%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	5'417'948.64	5'236'070.00	181'878.64	3.5%

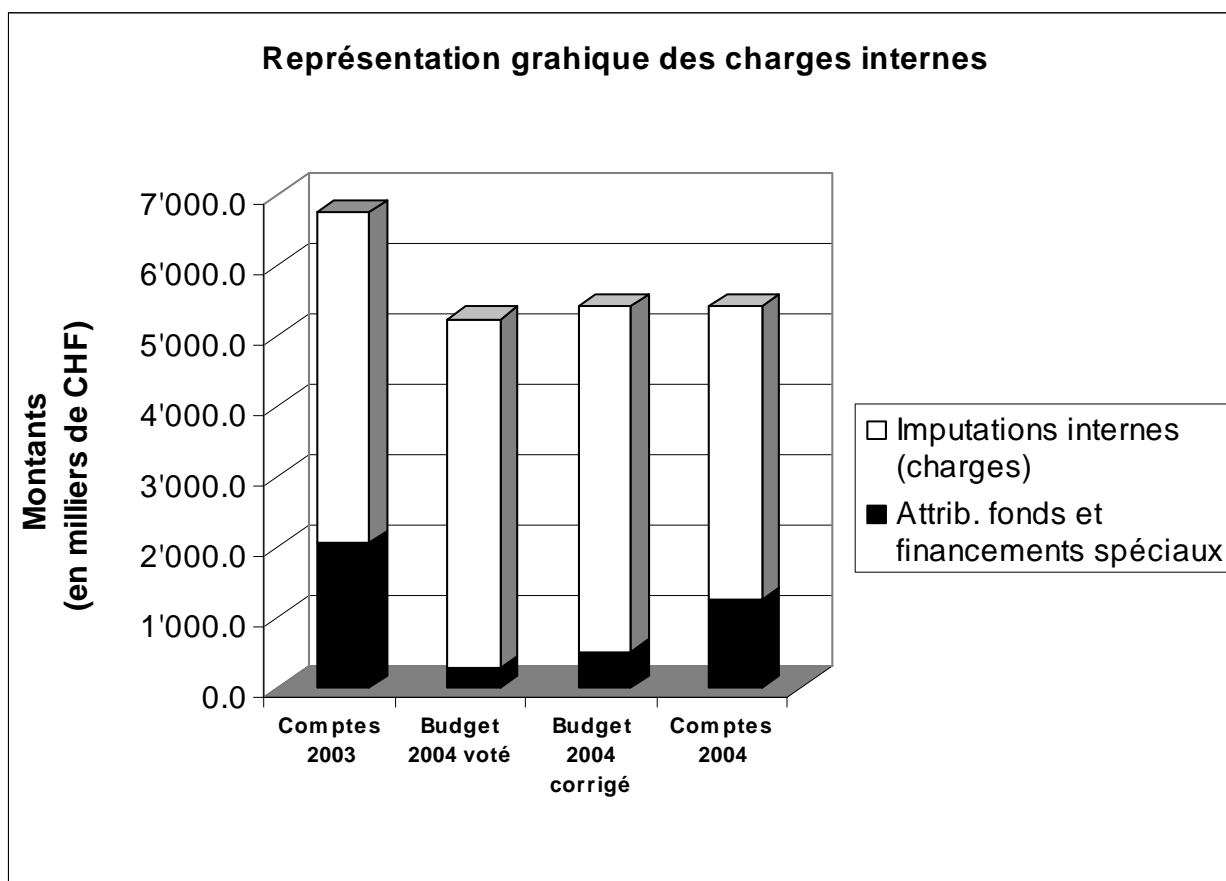
Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2004 et le budget 2004 corrigé :

Intitulé	Comptes 2004	Budget 2004 corrigé	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	4'171'833.18	4'895'620.00	-723'786.82	-14.8%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'246'115.46	518'100.00	728'015.46	140.5%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	5'417'948.64	5'413'720.00	4'228.64	2.2%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2004 et les comptes 2003 :

Intitulé	Comptes 2004	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	4'171'833.18	4'700'646.94	-528'813.76	-11.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'246'115.46	2'052'852.45	-806'736.99	-39.3%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	5'417'948.64	6'753'499.39	1'335'550.75	-19.8%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :



2.3.1 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

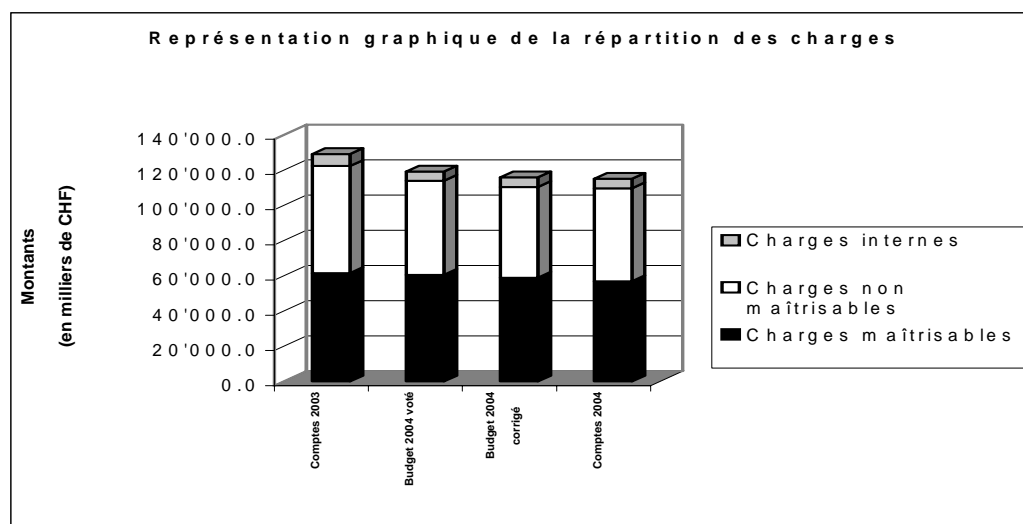
L'augmentation sensible par rapport au budget 2004 provient, tout d'abord, de l'attribution à la réserve pour intérêts courus (CHF 195'000.00), afin que cette dernière soit conforme à la réalité, et d'autre part, à la création d'une réserve pour le fonds d'égalisation des résultats en matière d'épuration des eaux (CHF 467'524.82), découlant d'une disposition légale.

2.4 Analyse des charges – Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2004, au budget 2004 voté, au budget 2004 corrigé ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 :

Intitulé	Comptes 2004	Budget 2004 voté	Budget 2004 corrigé	Comptes 2003
Autorités et personnel	30'305'062.65	31'261'620.00	30'777'590.00	31'543'806.95
Biens, services et marchandises	22'269'588.83	24'342'990.00	23'310'420.00	25'601'680.95
Aides et subventions	4'264'276.65	4'852'150.00	4'728'800.00	4'335'746.95
Sous-total charges maîtrisables	56'838'928.13	60'456'760.00	58'816'810.00	61'481'234.85
Intérêts passifs	4'708'018.29	4'698'250.00	4'698'250.00	4'354'449.48
Amortissements	1'856'263.80	1'546'030.00	1'546'030.00	2'836'596.73
Rembts et subv. à des collectivités	46'137'373.20	47'102'570.00	45'311'870.00	53'547'423.90
Sous-total charges non maîtrisables	52'701'655.29	53'346'850.00	51'556'150.00	60'738'470.11
Attrib. fonds et financements spéciaux	1'246'115.46	270'000.00	518'100.00	2'052'852.45
Imputations internes (charges)	4'171'833.18	4'966'070.00	4'895'620.00	4'700'646.94
Sous-total charges internes	5'417'948.64	5'236'070.00	5'413'720.00	6'753'499.39
TOTAL DES CHARGES	114'958'532.06	119'039'680.00	115'786'680.00	128'973'204.35

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en 3 catégories :

- Les revenus fiscaux
- Les revenus non fiscaux
- Les revenus internes

3.1 Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales
- Impôt foncier
- Droits de mutation
- Impôts sur les successions et donations
- Impôt sur les chiens et taxes diverses
- Patentes et concessions
- Part aux impôts sur les gains immobiliers

Les revenus fiscaux accusent un montant de CHF 2.1 mios de moins que ce qui avait été prévu dans le budget 2004 corrigé (-2.8%). Cette différence est due notamment aux impôts sur les personnes physiques (impôts sur le revenu et la fortune : -4.7%) et aux impôts sur les successions et donations (-40.9%).

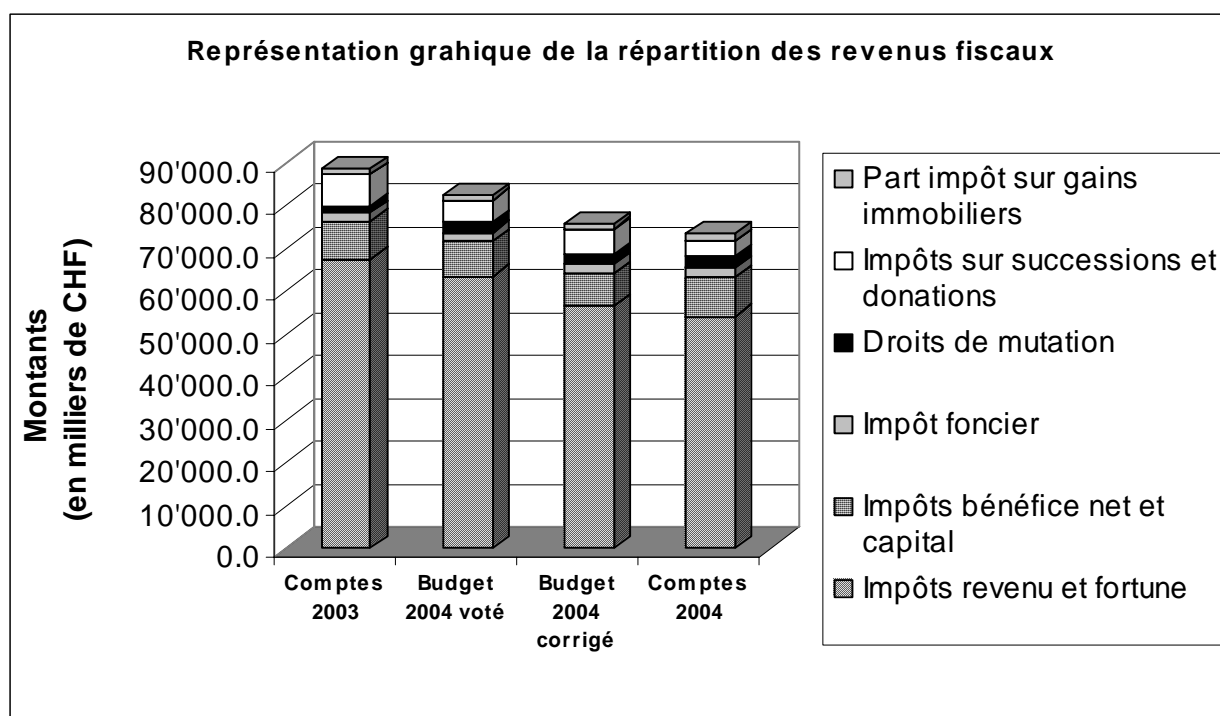
L'Administration cantonale des impôts n'a pas encore terminé la taxation des revenus et de la fortune des personnes physiques pour l'année 2003. Au 31 décembre 2004, environ 30% des déclarations d'impôts n'avaient pas encore été traitées. Ceci pourrait expliquer, en partie, la diminution des recettes fiscales relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune basées uniquement sur des acomptes et non pas sur une taxation définitive.

En ce qui concerne les impôts sur les successions et donations, les prévisions sont extrêmement difficiles à effectuer. En effet, nous sommes en présence d'un impôt que l'on peut qualifier d'aléatoire. Il faut noter que les années précédentes, la Ville de Pully avait pu bénéficier de revenus sur les successions et donations plus élevés que prévu. Malheureusement, en 2004, cette tendance ne s'est pas confirmée.

Notons également les progressions sensibles des impôts sur les sociétés (+24.3%), des droits de mutation (+17.9%) et de l'impôt sur les gains immobiliers (+77.8%), ce qui a eu comme conséquence d'atténuer en partie les effets négatifs du manque à gagner relatif aux impôts sur les personnes physiques et les impôts sur les successions et les donations.

La valeur du point d'impôt est passée de CHF 893'205.67 en 2003 à CHF 913'894.74 en 2004, soit une progression de CHF 20'689.07 (+2.3%). La valeur du point d'impôt par habitant est quant à elle passée de CHF 55.10 en 2003 à CHF 55.86 en 2004 (+1.4%).

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



3.2 Les revenus non fiscaux

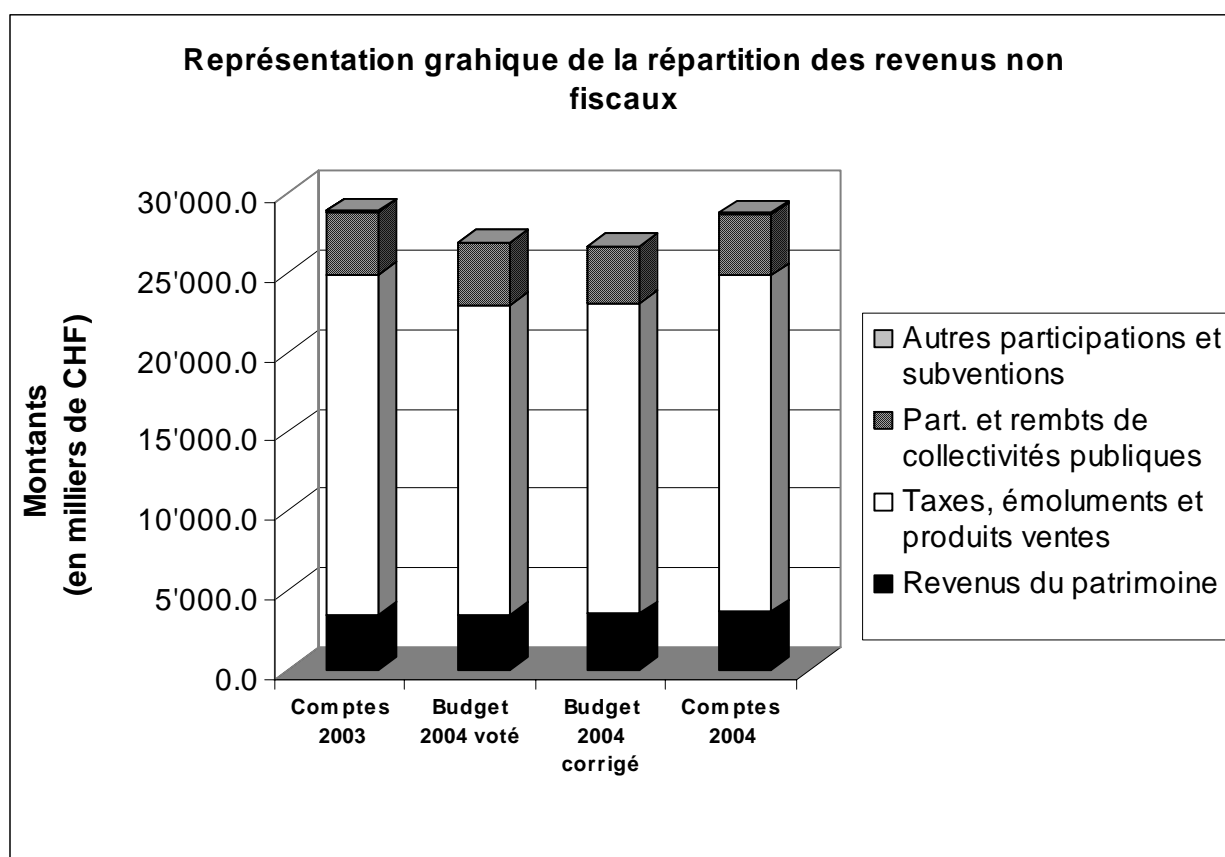
Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs au patrimoine
- Revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes
- Revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques
- Revenus relatifs aux autres participations et subventions

Ces revenus sont nettement supérieurs à ce qui avait été prévu dans le budget 2004 corrigé (+7.8%). Cette augmentation est due essentiellement, d'une part, aux taxes, émoluments et produits des ventes (+8.2%) (dispenses d'abri PC, taxes uniques de raccordement, remboursements de traitements, amendes) et d'autre part aux participations et remboursements de collectivités publiques (rétrocession du fonds de régulation EtaCom). Notons encore que les revenus du patrimoine sont également plus élevés que prévu (+2.9%). Ceci concerne notamment les redevances sur l'utilisation du domaine public (concessions inhumations et taxes pour affichages).

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



3.3 Les revenus internes

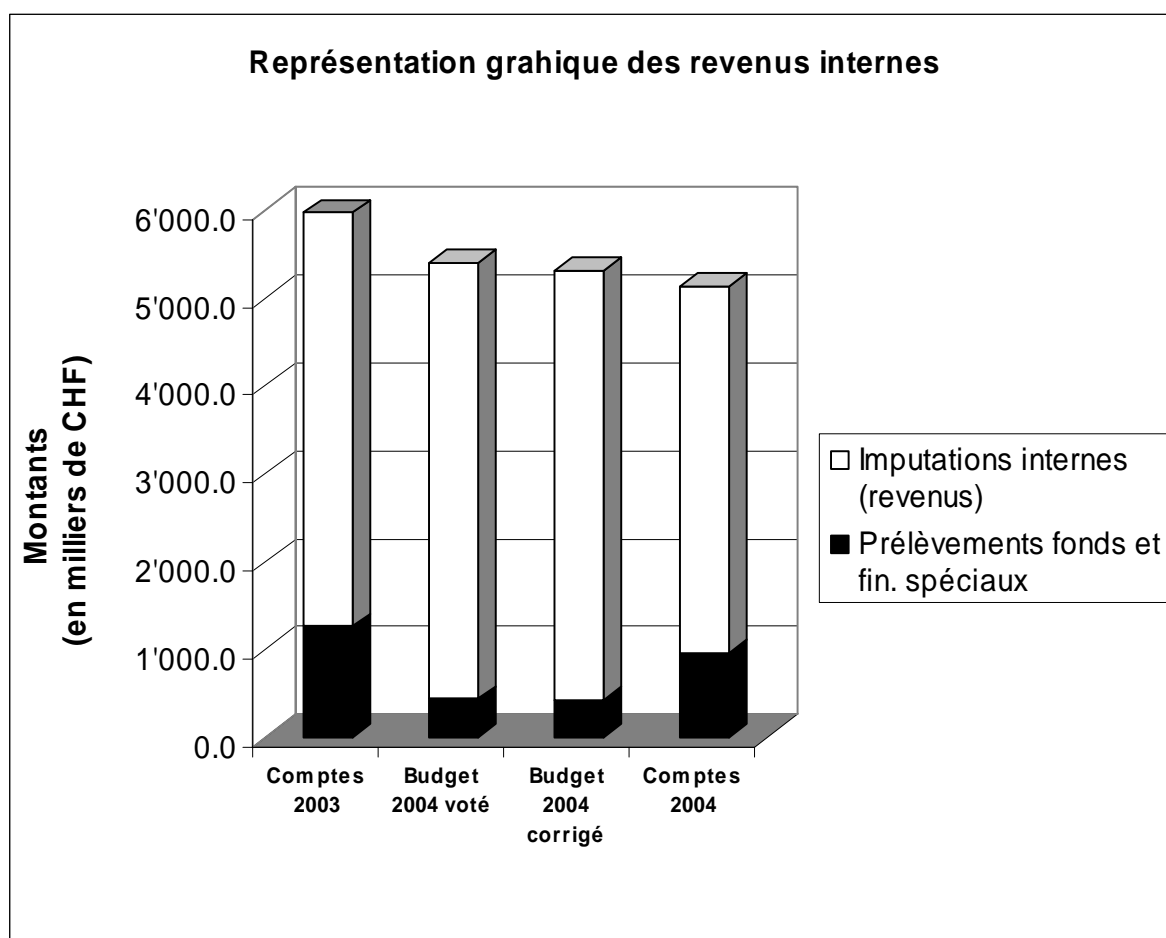
Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus)

L'augmentation des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux par rapport au budget 2004 voté est essentiellement due à l'adaptation de la réserve pour risque sur les débiteurs fiscaux (impôts). En effet, cette réserve est recalculée chaque année à l'aide d'éléments qui nous sont fournis par l'Administration cantonale des impôts. Ainsi, durant l'exercice 2004, nous avons pu réduire cette réserve de CHF 500'000.00.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

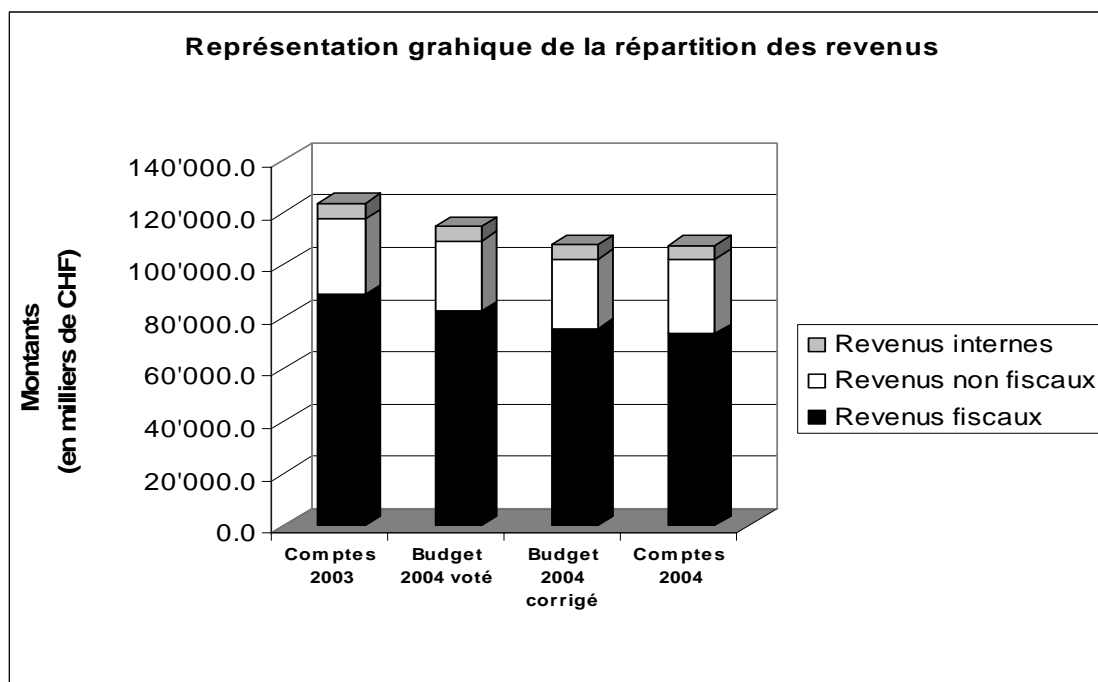


3.4 Analyse des revenus – Récapitulation

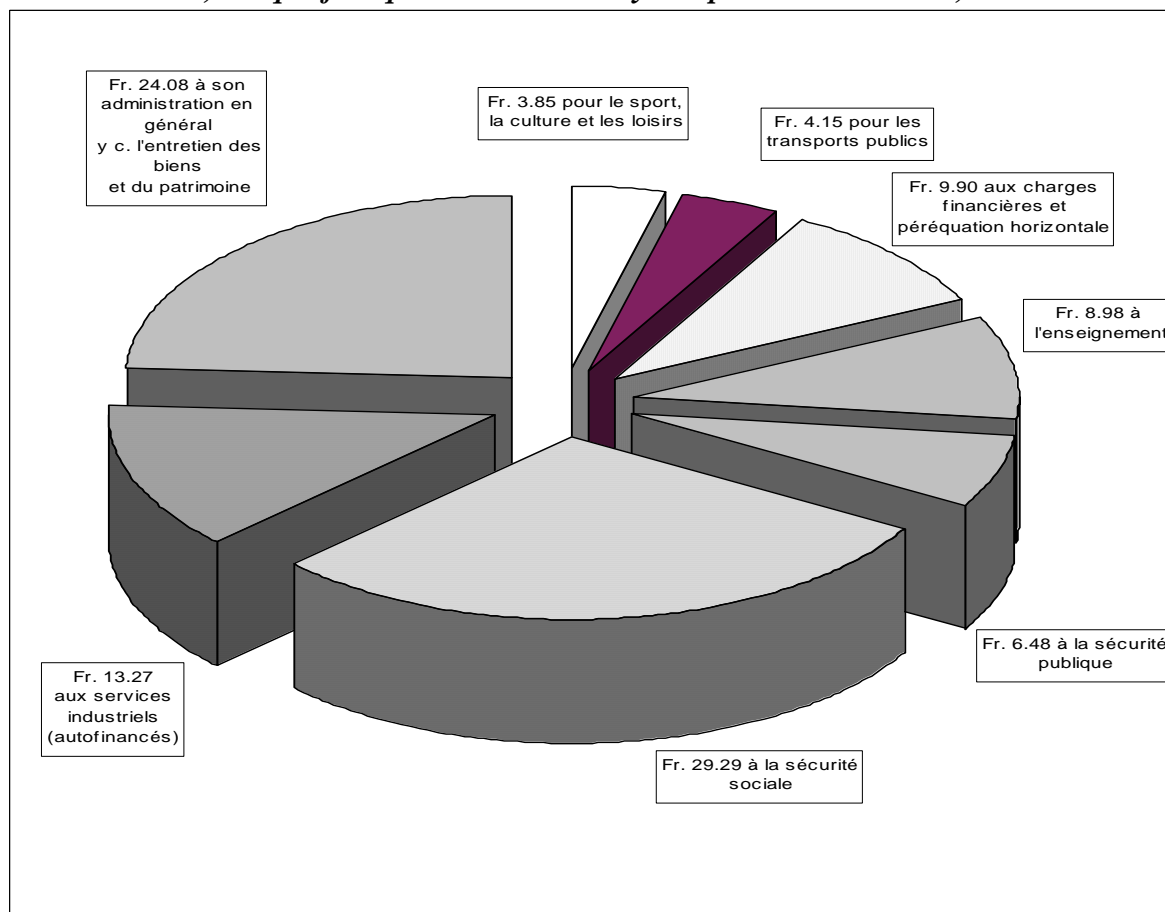
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2004, au budget 2004 voté, au budget 2004 corrigé ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 :

Intitulé	Comptes 2004	Budget 2004 voté	Budget 2004 corrigé	Comptes 2003
Impôts sur le revenu et la fortune	54'050'270.40	63'490'000.00	56'695'000.00	67'371'373.79
Impôts sur le bénéfice net et le capital	9'295'285.60	8'065'000.00	7'480'000.00	8'884'011.85
Impôt foncier	2'149'512.80	2'090'000.00	2'150'000.00	2'091'517.25
Droits de mutation	2'512'001.55	2'500'000.00	2'130'000.00	1'550'292.00
Impôts sur successions et donations	3'546'466.15	5'000'000.00	6'000'000.00	7'357'630.35
Impôt sur les chiens et taxes diverses	62'588.30	69'000.00	66'000.00	70'213.95
Patentes et concessions	14'162.30	18'820.00	18'320.00	22'040.35
Part impôts sur les gains immobiliers	1'778'303.70	1'000'000.00	1'000'000.00	1'165'080.75
<i>Sous-total revenus fiscaux</i>	73'408'590.80	82'232'820.00	75'539'320.00	88'512'160.29
Revenus du patrimoine	3'647'023.70	3'479'690.00	3'545'690.00	3'474'266.18
Taxes, émoluments et produits ventes	21'146'630.50	19'446'350.00	19'549'050.00	21'423'333.52
Part. et rembts de collectivités publ.	3'819'339.10	3'913'460.00	3'552'600.00	3'917'866.29
Autres participations et subventions	127'948.75	24'800.00	25'800.00	26'577.30
<i>Sous-total revenus non fiscaux</i>	28'740'942.05	26'864'300.00	26'673'140.00	28'842'043.29
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	956'263.84	431'800.00	418'800.00	1'263'101.99
Imputations internes (revenus)	4'171'833.18	4'966'070.00	4'895'620.00	4'700'646.94
<i>Sous-total revenus internes</i>	5'128'097.02	5'397'870.00	5'314'420.00	5'963'748.93
TOTAL DES REVENUS	107'277'629.87	114'494'990.00	107'526'880.00	123'317'952.51

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2004, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation

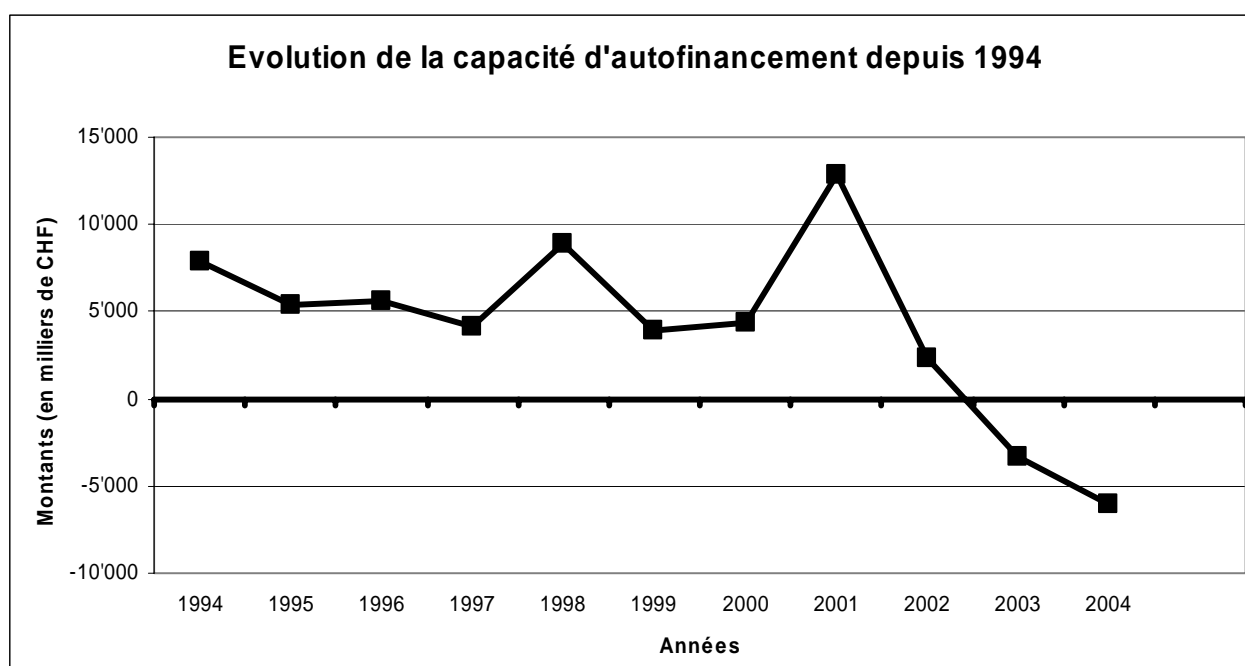
Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour les comptes 2004, par nature et direction :

COMPTES 2004 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	6'195.1	734.9	2'705.2	6'670.5	5'268.7	6'233.7	632.9	1'864.0	30'305.0
Biens, services, marchandises	2'200.6	408.2	1'974.6	3'768.3	2'012.7	433.5	24.1	11'447.7	22'269.7
Intérêts passifs		4'708.0							4'708.0
Amortissements		468.0		596.2	324.0			468.0	1'856.2
Rembts, participations et subv. coll. publiques	4'925.4	6'287.8		2'401.0	2'402.7	455.2	29'665.4		46'137.5
Aides et subventions	1'088.6		2.0		741.2		2'432.4		4'264.2
Attrib. fonds et fin. spéciaux	200.0	265.0		472.0		129.8		179.3	1'246.1
Imputations internes	822.0			54.3	1'991.8			1'303.7	4'171.8
Total des charges	15'431.7	12'871.9	4'681.8	13'962.3	12'741.1	7'252.2	32'754.8	15'262.7	114'958.5
Impôts		71'616.1							71'616.1
Patentes, concessions		11.1				3.1			14.2
Revenus du patrimoine	214.4	291.0	2'225.0		174.9	614.7		127.0	3'647.0
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	806.1	18.1	525.9	2'752.6	593.8	1'683.7	158.5	14'607.9	21'146.6
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)		1'778.3							1'778.3
Participations et rembts de collectivités publiques		253.4	2.3		3'243.9	180.6	117.7	21.4	3'819.3
Autres participations et subventions	100.0			21.8	6.2				128.0
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	41.9	500.0	218.6		92.8	54.8		48.2	956.3
Imputations internes	100.0	286.0	223.9	410.0	2'693.7			458.2	4'171.8
Total des revenus	1'262.4	74'754.0	3'195.7	3'184.4	6'805.3	2'536.9	276.2	15'262.7	107'277.6

5. Autofinancement

LIBELLE	MONTANTS
Total des revenus des comptes 2004	107'277'629.87
Total des charges des comptes 2004	-114'958'532.06
Déficit des comptes 2004	-7'680'902.19
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2004	4'171'833.18
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2004	-4'171'833.18
Amortissements comptables des comptes 2004 (minimum légal)	1'352'202.28
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2004	1'246'115.46
Prélèvement fonds et financements spéciaux dans les comptes 2004	-956'263.84
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2004	-6'038'848.29
Investissements nets de l'année 2004	-10'030'142.60
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement) selon les comptes 2004	-16'068'990.89

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2004 :



On constate dès lors que, depuis 2003, la Ville de Pully génère systématiquement de l'autofinancement négatif. Ceci veut dire que non seulement nous devons avoir recours à l'emprunt pour financer nos investissements, mais également pour financer notre « ménage commun ».

Par chance les taux d'intérêts sont actuellement relativement bas. Si la situation reste telle qu'elle est sur les marchés financiers, l'endettement supplémentaire sera relativement bon marché pour la Ville de Pully. Néanmoins, il y a fort à parier que d'ici quelques mois ou années, les taux risquent d'augmenter passablement. Ceci aura comme conséquence une augmentation non négligeable du coût du service de la dette.

6. Conclusion

Le déficit communal relatif aux comptes 2004 est donc de CHF 7'680'902.19 soit CHF 578'897.81 de moins que ce qui a été prévu dans le budget 2004 corrigé. Ce résultat a été obtenu malgré des recettes fiscales moins importantes que prévues (CHF 2.1 mios) et malgré le supplément de la facture sociale (CHF 1.2 mios).

Il paraît évident que sans les mesures d'économies qui ont été initiées par la Municipalité en juin 2004, le déficit communal aurait été beaucoup plus important. En effet le dispositif d'économies a permis d'engendrer des diminutions de dépenses d'environ CHF 4.6 mios sur les charges maîtrisables.

L'analyse de l'exercice 2004 montre que la Ville de Pully ne s'est permise aucune dépense irréfléchie ou non indispensable, mais que l'augmentation des reports de charges extérieures et le marasme économique pèsent lourdement sur nos comptes.

La Municipalité est consciente du caractère peu réjouissant des lignes ci-dessus, mais aussi qu'il est de son devoir de porter sur la situation un regard réaliste : les économies à elles seules ne permettront pas d'atteindre notre objectif : des comptes équilibrés.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 10-2005 du 11 mai 2005,
entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2004 et de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2005.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

Annexes : brochures des comptes 2004 (déjà remises lors de la séance du 11 mai 2005)